

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 MARS 2018

Présents : Mrs et Mmes Nathalie BOUCHER, Frédéric DE AZEVEDO, Jean-Philippe DODE, Gérard GUILLET, Laurent PASCAL, Aurélie POIRAUD, Frédéric REYMOND, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD.

Excusés : Linda GAUDINO, Audrey PASCAL.

Secrétaire de séance : Brigitte VUILLOD

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ Travaux de reprise du mur intérieur du cimetière.

Le premier adjoint informe le conseil de l'état avancé de dégradation du mur du cimetière, duquel des pierres tombent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : Décide :

De faire procéder à la reprise du mur du cimetière et de sa couverture, de la façon suivante :

- Piquage des enduits dégradés pour mettre à nu les pierres
- Rejointoiement des pierres
- Démolition des parties dégradées de la couverture et reconstitution à l'identique, harmonisation de l'ensemble avec un mortier fibré et création d'une goutte d'eau de chaque côté.

Pour un montant estimé à : 32 800 € HT soit 39 360 € TTC

D'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental pour financer une partie de ces travaux.

2/ Confortement du mur de soutènement du local technique et de l'aire de stockage des matériaux et matériels techniques.

Le premier adjoint informe le conseil de l'état avancé de dégradation du mur de soutènement du local technique et de l'aire de stockage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : Décide :

De faire procéder au confortement du mur de soutènement du local technique et de l'aire de stockage de la façon suivante :

- Fouille en masse dans le terrain.
- Protection mécanique des murs enterrés.
- Réalisation d'un drain.
- Piquage des joints de pierre et regarnissage.
- Réalisation d'une couverture béton.

Pour un montant estimé à : 25 732 € HT soit 30 878.40 € TTC.

D'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental pour financer une partie de ces travaux.

3/ Gros travaux de reprise et de reprofilage du chemin de Serre Cocu suite à glissements de terrain.

Considérant que suite à plusieurs glissements de terrain il est nécessaire de reprendre et de réaliser un reprofilage du chemin de Serre Cocu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Décide :

De faire procéder à la reprise et au reprofilage du chemin de Serre Cocu pour un montant estimé à 10 000 € HT.

D'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental pour financer une partie de ces travaux.

4/ Admission en non-valeur – budget de la commune

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur la liste des pièces irrécouvrable de la commune en date du 5 février 2018 ;

Considérant que le débiteur de la recette listée par le trésorier principal est décédé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 66.96 € au titre de l'exercice 2001.

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2018 de la commune.

5/ Admission en non-valeur - budget de l'eau

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur la liste des pièces irrécouvrable de la commune en date du 12 février 2018 ;

Considérant que les débiteurs des recettes listées par le trésorier principal, soit ont fait l'objet de poursuites sans effet, soit sont décédés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant total de 837.04 € au titre des exercices 2001 à 2015 ;

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 654(1) du budget 2018 de l'eau et assainissement.

6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour le versement des subventions aux associations.

La proposition faite au conseil municipal pour 2018 est la suivante :

Article comptable	Association	Subvention 2017	Proposition Subvention 2018
6574/65	ACCR	135 €	135 €
	Club Prunier	135 €	135 €
	Comité d'animation de Saint-André-en-Royans	1 530 €	1530 €
	OCCE Maternelle Auberives	225 €	225 €
	OCCE St André	1500 € (fournitures scolaires à charge de l'école, sauf investisst)	1500 € (fournitures scolaires à charge de l'école, sauf investisst)
	Les amis du Vieux St André	715 € (165 € + 550 €)	0 €
	Les petites canailles	0 €	0 €
	Association des parents d'élèves	450 €	450 €
	Bibliothèque la Halle	180 €	180 €
	Association des jeunes de St André	90 €	90 €
	Amicale des donneurs de sang	250 €	250 €
Réserve subvention exceptionnelle		0 €	0 €
TOTAL		5 210 €	4 495 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la liste des subventions à verser aux associations telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

7/ Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de réviser la délibération du 15 juin 2016 qui instaurait la gratuité pour l'utilisation par les administrés de la commune de la petite salle de la salle des fêtes. Il propose de passer ce service au tarif de 20€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention :
Fixe les nouveaux tarifs tels que décrits ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2018.

8/ Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Les bases d'imposition prévisionnelles et les produits attendus sont les suivants :

Taxes locales	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2018	Produits 2018 attendus
Taxe d'habitation	9.45	395 800	37 403
Taxe foncière (bâti)	11.22	237 800	26 681
Taxe foncière (non bâti)	42.77	24 700	10 564
			74 648

Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter le taux des 3 taxes en les indexant sur le taux d'inflation, soit 1.2%, ce qui porte les produits attendus comme suit :

Taxes locales	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produits 2018 attendus
Taxe d'habitation	9.56	395 800	37 838
Taxe foncière (bâti)	11.35	237 800	26 990
Taxe foncière (non bâti)	43.28	24 700	10 690
			75 518

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :
Décide d'augmenter les taux des 3 taxes en les indexant sur le taux d'inflation, soit 1.2%, pour l'année 2018.

9/ Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2017

Le Maire présente le résultat de sa gestion du Budget Principal de la commune et en présente son Compte administratif pour l'exercice 2017.

Il en ressort :

- un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 45 008.60 € ;
- un résultat de clôture de la section d'investissement de - 17 917.06 € ;
- un solde de restes à réaliser en investissement pour - 5 246.88 €.

Après sa présentation, le Maire quitte les lieux afin de permettre l'expression du vote des membres du conseil sur sa gestion. Gérard GUILLET, Premier Adjoint, préside alors la séance et soumet l'approbation du compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Compte administratif 2017 du Budget principal de la commune à l'unanimité. A la suite de quoi le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

10/ Approbation du Compte administratif du Budget annexe de l'eau 2017

Le Maire présente le résultat de sa gestion du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement et en présente son Compte administratif pour l'exercice 2017.

Il en ressort :

- un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 753.69 € ;
- un résultat de clôture de la section d'investissement de 10 824.28 € ;
- un solde de restes à réaliser en investissement pour - 29 400.00 €.

Après sa présentation, le Maire quitte les lieux afin de permettre l'expression du vote des membres du conseil sur sa gestion. Gérard GUILLET, Premier Adjoint, préside alors la séance et soumet l'approbation du compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le Compte administratif 2017 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité. A la suite de quoi le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

11/ Constat de la conformité des Comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de l'eau 2017

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (le Trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Il est constaté que le comptable a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que ses écritures sont conformes à celles reprises par le Compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de l'eau du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

12/ Affectation du résultat – Budget de la Commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 220 870.67 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 45 008.60 €

B Résultats antérieurs reportés 175 862.07 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **220 870.67€**

D Solde d'exécution d'investissement - 17 917.06 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 5 246.88 €

F Besoin de financement - 23 163.94 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve R 1068 en investissement 23 163.94 €

2/ Report en fonctionnement R 002 197 706.73 €

13/ Affectation du résultat – Budget Annexe de l'eau

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 44 580.16 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 753.69 €

B Résultats antérieurs reportés 43 826.47 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **44 580.16 €**

D Solde d'exécution cumulé d'investissement 59 744.86 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 29 400.00 €

F Besoin de financement 0.00 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve R 1068 en investissement 0.00 €

2/ Report en fonctionnement R 002 44 580.16 €

14/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget principal et le budget ANNEXE du service de l'eau 2018.

Il est proposé au conseil :

D'approuver le budget principal 2018 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	477 243.87 €	Dépenses	316 525.93 €
Recettes	477 243.87 €	Recettes	316 525.93 €

D'approuver le budget annexe de l'eau 2018 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	82 234.64 €	Dépenses	1 721 738.01 €
Recettes	82 234.64 €	Recettes	1 721 738.01 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2018 pour chacun des budgets (Commune et Eau)

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 24 avril 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Saint-André-en-Royans, le 29 mars 2018

Le Maire,
Frédéric DE AZEVEDO,



